

Note à l'attention des parents

Cet annuaire recense **33 jeunes formé-es au baby-sitting par Billom Communauté** dans le cadre de la formation portée par le service jeunesse Bi'Kigaï. Cette formation, organisée sur **trois journées**, vise à préparer les jeunes à exercer des gardes d'enfants dans un cadre sérieux, rassurant et sécurisé, en leur apportant des repères concrets directement mobilisables auprès des familles. Le programme aborde notamment la **définition et les attendus du baby-sitting**, le **développement de l'enfant de 0 à 3 ans**, la **gestion des émotions**, les **gestes de la vie quotidienne**, la **prévention des accidents domestiques**, les **gestes de premiers secours**, les **livres, jeux et activités adaptés à l'âge des enfants**, le **cadre juridique** ainsi que la **simulation d'entretien avec des parents**.

Les jeunes ont été accompagnés par plusieurs professionnels de Billom Communauté et intervenants spécialisés : **Laëtitia Lasherme**, coordonnatrice jeunesse, **Mathieu Chauvelier**, coordonnateur Enfance Jeunesse, **Claire Juvin**, directrice du Relais Petite Enfance, **Alisson Sauvart**, sophrologue et éducatrice spécialisée, **Michel Laboureyras**, directeur du centre aquatique, et **Aline Lebref**, animatrice du réseau des bibliothèques. Cette diversité d'intervenants permet d'aborder à la fois les dimensions éducatives, pratiques, relationnelles, culturelles et sécuritaires de la garde d'enfants.

L'annuaire rassemble des profils variés : **certains baby-sitters sont mineurs, d'autres majeurs**. Cette distinction est importante pour les familles, car elle peut avoir des conséquences sur les conditions de garde. En particulier, pour les jeunes mineurs, le baby-sitting est soumis à des règles spécifiques selon l'âge, et le **travail de nuit est interdit pour les moins de 18 ans**. La garde après **22 h** n'est donc pas autorisée pour un baby-sitter mineur. De même, les plus jeunes peuvent intervenir uniquement dans certains cadres précis. Il est donc essentiel, au moment de la prise de contact, de vérifier les **disponibilités**, l'**âge**, le **type de garde accepté** et les **créneaux possibles** avec chaque jeune.

Selon leur âge, leur expérience, leur niveau d'aisance et leur organisation personnelle, les jeunes de l'annuaire peuvent proposer des gardes dans des situations différentes : **garde ponctuelle en journée**, **sortie d'école ou de crèche**, **accompagnement du goûter ou du repas**, **temps de jeux**, **surveillance en soirée**, **accompagnement du coucher**, ou encore **garde sur un temps limité pendant les vacances scolaires**. Tous n'acceptent pas les mêmes missions, ni les mêmes tranches d'âge. Certains se sentent plus à l'aise avec des enfants déjà autonomes, d'autres avec les plus petits. Il est donc recommandé aux parents de bien échanger en amont sur les besoins de la famille, l'âge de l'enfant, les habitudes de la maison et les attentes précises liées à la garde. Cette préparation fait pleinement partie de la démarche travaillée pendant la formation.

Cet annuaire a pour objectif de **faciliter la rencontre entre les familles du territoire et des jeunes mieux préparés à la garde d'enfants**. Il ne remplace pas l'entretien préalable entre les parents et le ou la baby-sitter, qui reste indispensable pour vérifier que les besoins, les contraintes et le cadre de la garde sont bien compris de part et d'autre. Les familles sont invitées à préciser lors de cet échange les informations essentielles concernant l'enfant : **âge**, **habitudes**, **repas**, **sommeil**, **éventuel traitement médical**, **consignes particulières**, **sécurité du domicile**, **personnes à contacter en cas d'urgence**, ainsi que les conditions pratiques de la garde.

Enfin, Billom Communauté rappelle que le baby-sitting est une **activité encadrée** et qu'il est important de clarifier avec le jeune et sa famille les modalités de garde, de rémunération et de déclaration. La formation a précisément pour but d'aider les jeunes à se présenter de façon plus responsable, à poser les bonnes questions et à instaurer une relation de confiance avec les parents.